

État des dons du comité révolutionnaire de Dun-sur-Loir, en annexe de la séance du 22 germinal an II (11 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

État des dons du comité révolutionnaire de Dun-sur-Loir, en annexe de la séance du 22 germinal an II (11 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 459;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29545_t1_0459_0000_7

Fichier pdf généré le 01/02/2023

70

L'agent national provisoire près le district de Montagne-sur-Mer, annonce à la Convention qu'un bien estimé 5 530 liv., a été vendu 12 475 liv. Un autre, estimé 7 500 liv., a été vendu 18 000 liv. Un autre, estimé 200 liv., a été vendu 405 liv. Un quatrième, estimé 3 000 liv., a été vendu 10 500 liv. (1).

La Convention a décrété la mention honorable

71

[Le C. révol. de Dun-sur-Loir, à la Conv. ; 3 pluv. II] (2).

« Citoyens législateurs,

Depuis le moment où les Français ont brisé les fers de l'esclavage pour recouvrer les droits naturels et imprescriptibles de l'homme, le vaisseau de la liberté a été constamment battu de la tempête; toujours il a lutté contre les écueils, et c'est à l'instant de le voir entrer dans le port que les efforts de nos ennemis ont tenté de le faire échouer... mais grâce aux soins des Comités de salut public et de sûreté générale, nous pulvérisons les traîtres.

Quant à vous, fidèles représentants, vous, défenseurs des principes, hommes dignes de toute notre confiance, continuez de surveiller et de vous montrer comme vous l'avez fait jusqu'à présent; redoublez même d'efforts, n'oubliez pas que l'intrigue et la perfidie vous entourent. Quel dépôt vous est confié! jamais il n'en fut de plus précieux. C'est le bonheur et la liberté de l'univers.

Sans doute, sages représentants, vous l'avez bien prévu, le gouvernement révolutionnaire et l'aptitude des comités de surveillance déjoueront sans cesse les trames perfides des malveillants. Comptez sur notre zèle, et si vous n'avez reçu du nôtre aucune adresse, adhésion ni félicitations, c'est que nous avons voulu vous adresser en même temps, la preuve de nos sentiments révolutionnaires et de l'objet de notre sollicitude, le secours de notre patrie.

Si partout on a le malheur de rencontrer de mauvais citoyens, partout aussi on est assez heureux pour trouver de bons républicains; l'état des dons que nous joignons à la présente, vous confirmera cette assertion et vous fera connaître les bons habitants de cette commune. Le judicieux régénérateur montagnard Benta-bole pourra vous assurer des intentions qui nous guident, ainsi que de notre haine pour le despotisme, de notre amour pour la liberté et l'égalité.

Législateurs, agréez notre adhésion et l'hommage de respect et de dévouement que vos généreux efforts vous ont si justement mérité, ainsi que le serment de verser notre sang plutôt que d'abandonner la cause de la liberté et de l'égalité. Vive les Montagnards. »

SILVESTRE, GERNION, DAVEINE, GAUTIER, PRÉNEAU fils, GAUDICHÉ, DUTERTRE, DILLARD, FOURNIER.

(1) *Débats*, n° 571, p. 396; Bⁱⁿ, 22 germ. (suppl^t) et 25 germ. (2^e suppl^t); C. Eg., n° 602, p. 91; J. Sablier, n° 1252.

(2) C. 297, pl. 1025, p. 36. Bⁱⁿ, 21 germ. (suppl^t) et 28 germ. (1^{er} suppl^t); *Débats*, n° 571, p. 389-90.

[Le C. révol. au présid. de la Convention ; 6 germ. II] (1).

« Citoyen président,

Nous t'adressons l'état des dons civiques faits par nos concitoyens, avec une pétition à la Convention nationale. Nous avons versé dans la caisse du receveur de notre district, les sommes en assignats et numéraire. Nous adressons à la Monnaie, les matières d'or et d'argent, les habits, chemises, bas, souliers et laine au dépôt indiqué pour notre département. Le récépissé du tout sera adressé à la Convention. S. et F. »

[Mêmes signatures.]

[Etat des dons].

9 pistolets, 2 sabres, 7 595 liv en argent, 336 liv. en or; en assignats : 107 332 liv. 11 s.; 20 livres de fil, 13 chemises, 20 paires de bas, 4 paires de souliers, 341 livres de laine; 254 livres de laine espagnole croisée et du Berry, 96 livres de laine espagnole, 98 livres d'ignetins blancs, 83 bouchons blancs, 1 habit pour les défenseurs de la patrie; 16 grandes cuillères, 73 couverts, 2 tasses, 3 gobelets, 8 chandeliers, 1 soupière, 1 plateau, 1 huilier, 1 louche d'argent; 1 calice, 1 patène, 180 jetons, 16 boucles, 2 crochets, 20 cuillers à café d'argent, 1 alliance, 8 croix, 1 cœur en or. Le total monte à 120 415 liv. 18 s.

Mention marginale, insertion au bulletin (2).

72

[Le cⁿ Rubigni, de la Sté popul. de Saint-Fargeau (Yonne), à la Conv.; 15 germ. II] (3).

« Vertu, sévérité, justice, probité.

Citoyens représentants,

L'instruction publique, sur la morale, ne peut pas être différée longtemps, car il faut au peuple, il faut même à tous les hommes (malgré ce qu'en disent les prétendus esprits forts), une morale qui élève l'âme vers le ciel.

On a chassé le fanatisme, on y a substitué des chants patriotiques dans les grandes communes, mais dans les campagnes le peuple se trouve avoir des besoins. Ici, après avoir argumenté contre le fanatisme et la superstition, la Société populaire finissait sa séance par une prière à l'Être suprême, ainsi elle s'est attiré la confiance des fanatiques, eux-mêmes, et la fermeture du temple consacré à la superstition, s'est faite dans le calme, ce que ne demandait sans doute pas Hébert, le conspirateur et ses complices.

Je désirerais, Citoyens représentants, que toutes les Sociétés populaires professassent comme celle de Saint-Fargeau, une doctrine qui me semble devoir être mise sans retard, à l'ordre du jour de la vertu et de la probité, dans toutes les communes de la République.

(1) C 297, pl. 1025, p. 37, 38.

(2) Non daté et non signé, mais documents inclus dans le dossier du 22 germ.

(3) D XXXVIII 1, doss. VII.